

CTP du 06 octobre 2011

Déclaration Intersyndicale (CFDT-FO-UNSA-CGT)

Le projet SIDSIC (Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication) suscite un profond mécontentement dans les services. Il s'agit d'un projet que le gouvernement veut imposer de manière autoritaire sur le dos de l'emploi et des garanties statutaires des personnels de l'informatique.

Les organisations syndicales sont intervenues à 2 reprises, les 1^{er} et 12 septembre, sur les questions concrètes posées.

Les organisations syndicales (OS) ont demandé au SGG (Secrétariat Général du Gouvernement) une réponse immédiate aux interventions et exigé un moratoire afin de permettre un véritable dialogue social.

Manifestement, le SGG empêtré dans un dossier mal ficelé a toujours cherché à gagner du temps en proposant un calendrier de réunions jusqu'à mi-décembre dont les thèmes laissaient dubitatifs quant aux avancées dans le domaine social du dossier. Puis sous la pression, le SGG « gelait » le projet pour « faire place à la concertation » (ce qui prouve au passage qu'elle n'avait jamais existé !).

Une réunion s'est tenue le 04 octobre entre le DISIC (Directeur Interministériel des Systèmes d'Information et de Communication) et les OS avec pour ordre du jour la forme juridique de cette mutualisation. A l'évidence l'administration ne joue pas franchement le jeu de la concertation puisqu'elle n'argumente qu'en faveur de l'orientation SIDSIC rattaché à la préfecture, en démolissant au passage les orientations DIS (délégation inter services) ou le service interministériel type DDI, sans pour autant fournir les données des expérimentations comme l'avaient demandé les OS.

Il semble que la prochaine réunion du 14 octobre consacré à l'aspect RH du dossier ne permettra guère d'avancées puisque le document préparatoire fourni n'envisage que la Mise à Disposition (MAD). Je vais y revenir plus loin.

Localement, nous n'avons pas senti une farouche volonté à mener ce dossier en parfaite concertation avec les agents concernés et encore moins avec les organisations syndicales.

Nous avons vu un premier projet de service fait sur un coin de bureau par le seul préfigurateur, ce qui augurait mal d'un projet partagé essentiel à la bonne marche de ce genre de structure mutualisée, et nous éclairait en même temps sur la conception des futurs rapports hiérarchiques à l'intérieur de cette structure !

Aux questions posées par les agents SIC, la plupart du temps, il a été rétorqué de se retourner un coup vers leur ministère d'origine, un coup vers des textes législatifs ténébreux ... En fait c'est le royaume de la facilité : à chaque problème épineux posé, c'est aux autres à trouver les réponses, à amener des solutions ! Drôle de conception de la responsabilité et du management !

Au CTP de la DDT 82 du 14 juin 2011, devant votre empressement à nous faire voter l'organigramme du SIDSIC à mettre en place au 1^{er} juillet (!), nous avons déjà largement exprimé nos inquiétudes quant à la création de ce service :

4 mois plus tard tout a empiré !

Pour preuve : un mouvement d'humeur d'ampleur nationale de plusieurs centaines d'agents travaillant dans les services informatiques des DDI dont les syndicats se sont fait l'écho, à la suite de quoi M. Filipini, le DISIC, dans un courrier du vendredi 23 septembre adressé aux préfets et aux DDI, « gelait » la création des SIDSIC.

Ce courrier vous n'avez même pas daigné nous le communiquer, même pas daigné nous en parler, ... en sorte, vous avez fait comme s'il n'existait pas, alors que le sujet était sensible et de plus à l'ordre du jour de ce CTP !

Après toutes les observations et reproches que nous vous avons fait au printemps sur le dialogue social à la DDT 82, c'est ... incompréhensible !

Avant-hier, 4 octobre, 374 messages incorporant la « lettre ouverte au DISIC » (lien direct : http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/fonctpubl/doc11/lettre_ouverte_au_DISIC_2011-10-04_V1-7.pdf) des agents SIC des DDI sont arrivés sur les messageries du DISIC, du SGG, du Premier Ministre ... Ces agents refusent la MAD ! ... mais l'administration et le DISIC pensent que ce n'est qu'un mouvement d'humeur ... nous, nous pensons qu'elle jauge mal le niveau d'exaspération actuel. Le mécontentement est tel qu'il va conduire à une situation de blocage total. La mise à disposition est clairement rejetée.

Pour en revenir à notre avis donné au CTP du 14 juin pour la création et mise en place du SIDSIC 82 au 1^{er} juillet 2011, il est aujourd'hui caduc ... c'est une évidence !

Il faudra donc, à un moment ou à un autre, recueillir notre avis officiel sur la nouvelle structure dont la forme juridique n'est même pas encore définie et dont l'organigramme nominatif semble compromis ! D'ailleurs vous vous y êtes engagé au CTP du 14 juin (voir le compte-rendu de ce CT).

Il vous faudra également notre avis sur la modification d'organigramme de la DDI et de ses conséquences sur le fonctionnement interne de notre structure.

Pour l'heure, nous ne voulons pas nous investir dans l'analyse du projet de SIDSIC ici présenté qui, à première vue, est un vague copier/coller de la circulaire, sans grande consistance.

Voilà pour le point n°1 !

Ensuite,

Nous nous posons la question de la fonction de ce Comité Technique !

A quoi sert-il ?

Vous y présentez des sujets comme faisant l'objet d'une simple information alors qu'ils nécessitent l'avis de ce Comité ?

Vous y présentez des sujets sans travail de concertation en amont ?

Vous y convoquez quand même le ban et l'arrière ban du CODIR !

Messieurs de la direction : N'êtes vous pas en train de galvauder son utilité ?

Par exemple sur le point n°4, NBI Durafour : vous devez recueillir notre avis et non pas en faire un point d'information.

Sur le point n° 6, Règlement Intérieur : à voir le document préparatoire, vous nous proposez une vague méthode de travail, mais pas un calendrier ... en fait ce point n'a rien à faire en CTP mais relève du groupe d'échanges ou d'un éventuel groupe de travail spécifique pour ensuite être présenté en CTP avec des propositions concrètes. C'est comme ça que nous envisageons la méthode de travail la plus pragmatique.

Idem sur le point n°7 : Répartition des bureaux du 2^{ème} étage

Ensuite,

Il est prévu dans les textes que les documents préparatoires doivent nous parvenir au moins 8 jours à l'avance. Ce n'était encore pas le cas cette fois ci.

Mise à part le dossier SIDSIC (mais qui n'est pas de votre production), aucun ne nous ait parvenu dans les délais.

Le pompon étant assuré pour le point n°8 Etape des groupes de travail DTA –ADS qui nous est parvenu lundi après-midi (le 03 octobre 14h 00) pour un CTP le 06 octobre 9h 00 !

Et vous n'avez même pas l'excuse de documents travaillés, fouillés, référents, consistants !

Messieurs de la direction : N'êtes vous pas en train de galvauder le dialogue social local ?

A la suite de quoi,

... nous vous demandons de retirer les points 1, 4, 6 et 7 de l'ordre du jour.

De toute manière nous refusons d'en débattre dans les conditions que vous avez créées.

Pour mémoire :

Point 1 : SIDSIC

Point 4 : NBI Durafour

Point 6 : Règlement intérieur

Point 7 : Répartition des bureaux